



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

I- Le DPC – Intervention de Madame DURAND

Nous avons reçu Valérie DURAND, responsable communication de l'OG DPC pour faire un point sur la mise en œuvre du DPC.

Vous trouverez en annexe le PowerPoint que nous a commenté Madame DURAND.

Madame DURAND a répondu aux questions préparées au préalable par le groupe.

De ces échanges sont ressortis un certain nombre :

- de réponses sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour avancer (cf. Powerpoint ci-joint)
- et d'interrogations, de questions rédhibitoires, de chantiers à mener que nous résumons ci-dessous en plan d'action.

Plan d'actions à conduire

Interventions à conduire sur des questions problématiques, voire rédhibitoires	Réponses politiques à formuler	Réponses techniques à obtenir auprès de la HAS, de l'OGDPC ou d'Unifaf	Actions à mettre en œuvre au niveau des établissements	Actions à mettre en œuvre au niveau des organismes de formation
Pas de commission scientifique inter professionnelle : un dossier concernant plusieurs professions doit faire l'objet d'autant d'enregistrements que de professions déclarées et d'autant d'évaluations par chaque commission professionnelle spécialisée par métier !	Au sein de groupes, qui doit s'enregistrer, seulement l'OF dépendant ou indépendant, seulement l'association gestionnaire, tous les établissements ? Quelle contractualisation avec d'autres organismes ?	Complétée par réponse technique à obtenir de l'OGDPC : ODPC est-elle personne morale ?	Comment mettre en place une traçabilité ? Des Compteurs ?	Actualiser le modèle de convention, en intégrant le DPC
Pas de délai donné pour l'évaluation par les commissions suite à la demande d'enregistrement des établissements ou des OF : distorsion de concurrence entre les organismes déjà enregistrés sur la période transitoire et présumés évalués positivement jusqu'à la décision effective de la commission concernée et les organismes non encore enregistrés et qui devront le faire en juin ou octobre 2013.		L'étape de l'évaluation peut-elle indifféremment avoir lieu avant ou après l'étape cognitive ? Question HAS	Quelle articulation avec le plan de formation ?	Concevoir un modèle d'attestation DPC provisoire, en attendant le modèle officiel de l'OGDPC
<i>Projet fait pour les libéraux et très mal adapté aux employeurs et salariés</i>		L'OF « sous-traitant » d'un programme DPC doit-il être obligatoirement enregistré comme ODPC ? Question OGDPC		
Les critères d'évaluation sur lesquels seront jugés les programmes vitrines ne sont pas actés : comment se positionner sans connaître les critères ? Enjeu de pérennité des OF !		OPCA UNIFAF Quel remboursement ? Sur action de formation, ou sur DPC globalement ? l'EPP sera-t-il considéré comme imputable ? L'e-learning ? Revoir avec l'OPCA la question de la formation et de l'imputabilité.		

Interventions à conduire sur questions problématiques, voire réhilitaires	Réponses politiques à formuler	Réponses techniques à obtenir auprès de la HAS, de l'OGDPC ou d'Unifaf	Actions à mettre en œuvre au niveau des établissements	Actions à mettre en œuvre au niveau des organismes de formation
Attirer l'attention de l'OGDPC sur le plagiat (plateforme de tous les programmes vitrines en ligne)		Quelle que soit l'étape concerné du DPC, si elle a lieu en présentiel, elle devra durer au minimum ½ journée. Hors présentiel, il n'y a pas de temps minimum défini. A confirmer avec la HAS		
		Si le programme vitrine s'adresse à <i>autres salariés</i> et donc pas aux libéraux, l'OGDPC va-t-il considérer que l'ODPC ne pourra s'adresser aux libéraux ? le programme sera-t-il présenté sur le site comme s'adressant uniquement à des salariés ?		
		Etapas sur le site d'enregistrement de l'OGDPC : comment se fait-il qu'on ne retrouve pas le nom des étapes définies par la HAS : analyse des pratiques, amélioration des connaissances, suivi des actions ? Cela va-t-il être corrigé ?		

II- : Travail en Atelier

Le groupe a pris un exemple de programme vitrine et a complété virtuellement les items pour enregistrer ce programme sur le site de l'OGDPC afin de voir les difficultés (relevées dans le tableau ci-dessus) et de constituer un modèle qui puisse aider tous les adhérents.

Avec une réserve cependant, il n'est pas sûr que le modèle d'enregistrement proposé à compter du 1^{er} juin 2013 soit identique à celui présent sur le site aujourd'hui.

Programme : **Prise en charge de la douleur**

Public : Infirmier DE

Orientation nationale : n° 2 (remarque : on peut cocher plusieurs orientations)

FEHAP - Réseau des Organismes de Formation

23 Mai 2013

Type de programme : mixte (présentiel et non présentiel)

Méthodes : cognitive
Analyse des pratiques

Mode d'exercice des participants : autres salariés

Année : 2013

Durée : annuelle

Résumé : (objectifs généraux) : utiliser les échelles d'évaluation de la douleur, soulager les patients par une meilleure prise en charge psychologique, somatique de la douleur, confronter les pratiques à partir d'analyses de cas concrets (paragraphe limité à 500 caractères)

Prérequis : absence de prérequis

Nombre d'étapes : 3

Concepteur du programme : nom et coordonnées à noter

Nombre de participants maximum : 15

Prix de vente : non indiqué (formation pour salariés)

Etapes :

1) Bilan initial

Non présentiel

On ne précise pas la durée

Questionnaire préalable, questions ouvertes et fermées

2) Etape cognitive / acquisition des connaissances

½ journée en présentiel

Une évaluation des pratiques professionnelles

Etude de cas autour d'exemples concrets avec apports théoriques

3) Suivi des actions

Non présentiel, on ne précise pas la durée

Mise en place et suivi d'actions d'améliorations

Bilan

Sessions : dates à préciser si on le souhaite